

Définition du domaine d'examen

# Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1005-2 Bilan et choix professionnel

**Décroche**  
tes **rêves**

Québec 

*Définition du domaine d'examen*

# Services d'intégration socioprofessionnelle

## ISP-1005-2 Bilan et choix professionnel

Formation professionnelle et technique  
et formation continue

Direction de la formation générale  
des adultes

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01131

ISBN 2-550-43956-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Contenu.....</b>	<b>3</b>
3.1	Notions .....	3
3.2	Habiletés .....	3
<b>4</b>	<b>Tableau des pondérations.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Justification des contenus et de leur pondération .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Comportements observables.....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Spécifications de l'épreuve .....</b>	<b>7</b>
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
<b>8</b>	<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>8</b>

<b>PROGRAMME :</b>	Services d'intégration socioprofessionnelle
<b>VOLET 1.1.2 :</b>	Connaissance de soi sur le plan professionnel
<b>COURS :</b>	ISP-1005-2 Bilan et choix professionnel

---

## 1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1005-2 Bilan et choix professionnel. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

## 2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

---

\* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

### 3 CONTENU

#### 3.1 Notions

- **Bilan personnel**
  - inventaire des acquis expérientiels;
  - synthèse de son portrait professionnel.
- **Choix professionnel**
  - professions correspondant à son portrait professionnel et à ses aspirations;
  - exigences et conditions de travail des professions choisies en lien avec ses caractéristiques personnelles.
- **Plan d'action**
  - étapes de la démarche à entreprendre;
  - possibilités auxquelles recourir.

#### 3.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à déterminer des professions qui correspondent à son portrait professionnel et à ses aspirations, et à donner des raisons justifiant ses choix.

Capacité à relier des exigences et des conditions de travail inhérentes aux professions choisies à ses caractéristiques personnelles.
- **Synthétiser**

Capacité à produire un bilan personnel à partir d'un inventaire de ses acquis expérientiels et d'une synthèse de son portrait professionnel.

Capacité à produire un plan d'action qui comprend toutes les étapes de la démarche à entreprendre et qui inclut des possibilités auxquelles recourir.

## 4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Bilan personnel	Choix professionnel	Plan d'action
<b>Habiletés</b>	20 %	40 %	40 %
<b>Comprendre</b> 40 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>- professions correspondant à son portrait professionnel et à ses aspirations</li> <li>- exigences et conditions de travail des professions choisies en lien avec ses caractéristiques personnelles</li> </ul> (2) 40 %	
<b>Synthétiser</b> 60 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des acquis expérientiels</li> <li>- synthèse de son portrait professionnel</li> </ul> (1) 20 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>- étapes de la démarche à entreprendre</li> <li>- possibilités auxquelles recourir</li> </ul> (3) 40 %



## 5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« intention poursuivie » proposée dans le cours ISP-1005-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'intention poursuivie dans le cours, soit « **acquérir la compétence nécessaire pour déterminer son choix professionnel et établir un plan d'action** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des précisions et des critères de participation énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **comprendre** son choix professionnel et à **synthétiser** un bilan personnel et un plan d'action.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Produire un bilan personnel à partir d'un inventaire de ses acquis expérimentiels et d'une synthèse de son portrait professionnel.	En raison : - du potentiel de recherche de sens par rapport à ses expériences.
- Déterminer des professions correspondant à son portrait professionnel et à ses aspirations, et donner des raisons justifiant ses choix. - Relier des exigences et des conditions de travail inhérentes aux professions choisies à ses caractéristiques personnelles.	En raison : - du potentiel de transfert des apprentissages.
- Produire un plan d'action qui comprend toutes les étapes de la démarche à entreprendre et qui inclut des possibilités auxquelles recourir.	En raison : - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

<b>Notions</b>		<b>Habiletés</b>	
Bilan personnel	20 %	Synthétiser	20 %
Choix professionnel	40 %	Comprendre	40 %
Plan d'action	40 %	Synthétiser	40 %

## 6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

20 % 1) Produire un bilan personnel à partir d'un inventaire de ses acquis expérimentiels et d'une synthèse de son portrait professionnel (20 %).

**Critère :**

- présence de tous les éléments dont l'importance a été établie durant le cours, et pertinence de ceux-ci.

40 % 2) En se reportant à son bilan personnel, déterminer :  
– deux professions correspondant à son portrait professionnel et à ses aspirations (2 % par profession).

Pour chacune des professions retenues, donner deux raisons justifiant son choix (5 % par raison).

Pour chacune des professions retenues, relier :

- certaines de ses caractéristiques personnelles à deux exigences et à deux conditions de travail inhérentes à celles-ci (2 % par exigence et 2 % par condition de travail).

**Critères :**

- cohérence des professions retenues au regard du portrait professionnel;
- cohérence des raisons fournies;
- pertinence des exigences et des conditions de travail retenues;
- cohérence des liens entre les exigences et les conditions de travail avec les caractéristiques personnelles retenues.

40 % 3) À partir d'un objectif professionnel à sa mesure (choix prioritaire et choix de remplacement), produire :

- un plan d'action qui comprend toutes les étapes de la démarche à entreprendre et qui inclut des possibilités auxquelles recourir (40 %).

**Critères :**

- présence et pertinence des étapes de la démarche à entreprendre;
- présence et pertinence des possibilités auxquelles recourir.

## 7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

### 7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte trois parties.

**La première partie** de l'épreuve porte sur la dimension N° 1. Elle consiste en la présentation d'un bilan personnel. Le temps dont dispose l'élève pour constituer son bilan personnel ainsi que le moment où se déroule sa présentation sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce bilan personnel servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

**La deuxième partie** de l'épreuve porte sur la dimension N° 2. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. Elle ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation de l'information recueillie et du bilan personnel réalisé durant le cours est permise.

**La troisième partie** de l'épreuve porte sur la dimension N° 3. Elle consiste en la remise d'un plan d'action. Le temps dont dispose l'élève pour constituer son plan d'action ainsi que le moment où se déroule sa présentation sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. Cette présentation se déroule à la fin du cours. L'élève doit être préalablement avisé que ce plan d'action servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

Les résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation sommative de la dimension N° 1 du cours ISP-1014-1 Plan d'action peuvent être utilisés pour l'évaluation de la troisième partie du cours ISP-1005-2 Bilan et choix professionnel. Si l'élève a déjà complété ou doit compléter ultérieurement le cours ISP-1014-1, celui-ci n'est donc pas tenu de subir la troisième partie de l'épreuve mentionnée ci-dessus. Dans ce cas, il sera important de ramener à 40 % le résultat obtenu par l'élève, afin de respecter l'importance relative de cette partie de l'épreuve.

### 7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

### 7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

## 8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.
- DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.
- LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.
- LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.
- LEGENBRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.
- MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2<sup>e</sup> version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

